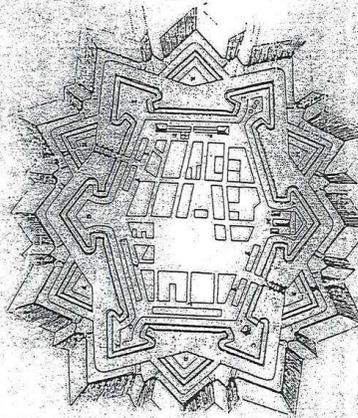


MINISTERE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION

D.R.A.C. LORRAINE

VILLE DE PHALSBURG

**ZONE DE PROTECTION  
DU PATRIMOINE  
ARCHITECTURAL ET URBAIN**



Alain Cardon architecte  
Metz - mars 1987

## TABLE DES PLANCHES

Carte de la région de Phalsbourg au 1/25000e	6
Plan de Phalsbourg au XVI e siècle	7
Plan de Phalsbourg au XVIIe siècle	8
Plan de Phalsbourg en 1818	9
Plan de Phalsbourg en 1841	10
Plan de Phalsbourg aujourd'hui	11
Le Centre Historique - Intégrité	14
Le Centre Historique - Maillage et alignements	15
Plan de repérage des belles maisons	17, 18, 19
Plan de repérage des édifices historiques et urbains	20
Plan de repérage des Monuments Protégés	21
Plan de repérage des éléments spécifiques	21
Les édifices historiques et urbains	22, 23
Plan de repérage des "pathologies"	24
Les limites du Centre Historique	24
Le paysage lointain	26
Les types de maisons du Centre Historique	28, 29, 30
Détails architecturaux	32 et suiv.
Exemples d'aménagement de maisons du C.H.	45 et suiv.
	62 et suiv.

## SOMMAIRE

A. RAPPORT DES PRESENTATION	1
I. Introduction	2
II. Présentation par Mr. Riehl, Maire de Phalsbourg	3
III. Les enjeux de la ZPPAU	4
IV. Présentation de la Ville de Phalsbourg	6
1. Le caractère du site de Phalsbourg	6
2. L'histoire de la Ville	7
3. Le caractère architectural et urbain de la Ville	12
4. Phalsbourg aujourd'hui	12
V. Les objectifs de la ville de Phalsbourg	13
1. Sauvegarde et mise en valeur du Patrimoine	13
2. Revitalisation et développement des potentialités du Patrimoine	13
VI. Analyse du Patrimoine Architectural et Urbain de la Ville de Phalsbourg	14
1. Le Centre Historique	14
2. Les limites du Centre Historique	25
3. Les villages annexes de Phalsbourg	27
B. TYPOLOGIE ARCHITECTURALE DES MAISONS	31
C. PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS	49
- S1 a Le Centre Historique	52
- S1 b Les abords des Portes de Ville	56
- S2 a Les fossés	57
- S2 b et c Les glacis	58
- S3 Les secteurs lointains	59
- Prescriptions relatives aux commerces	60
- Prescriptions relatives au camping	61
- Prescriptions relatives à la publicité	61
D. EXEMPLES D'AMENAGEMENT DE MAISONS	62
Sources documentaires et bibliographiques	68

A

---

**RAPPORT DE PRESENTATION**

---

**A. RAPPORT DE PRESENTATION**  
\*\*\*\*\*  
oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

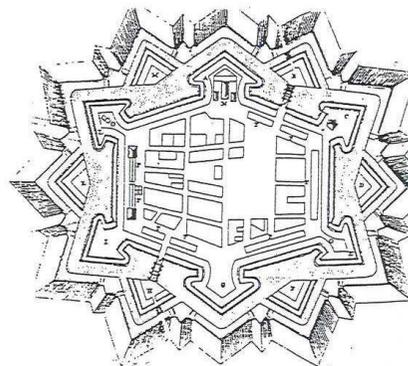
**I. INTRODUCTION**  
\*\*\*\*\*

La loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, a créé dans ses articles 69 à 72 la procédure des Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain. Cette loi a été précisée par les décrets n° 84-304 et 84-305 du 24 avril 1984.

La Commune de Phalsbourg, par délibération du Conseil Municipal en date du 14.11.1983, a décidé de lancer l'étude de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain de la ville.

Le groupe de travail chargé de l'étude de la zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain est constitué par:

- Le Maire de Phalsbourg ou son représentant
- L'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant
- Le Conservateur du Musée de Phalsbourg
- Le Chargé du POS de la D.D.E.
- Le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant
- Le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement ou son représentant
- Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle
- Le Chargé d'étude désigné : Monsieur Alain Cardon, architecte.



I I PRESENTATION  
PAR MONSIEUR RIEHL  
MAIRE DE PHALSBURG

\*\*\*\*\*

VILLE DE PHALSBURG

57370 Phalsbourg

Tél. (8) 724.12.26



Conduire une politique d'urbanisme cohérente à Phalsbourg, implique de synchroniser les réflexions sur l'avenir de la Cité à travers les instruments que sont :

- le P.O.S. - Plan d'Occupation des Sols
- la Z.P.P.A.U. - Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain.

Avec son passé prestigieux, notre petite ville possède, en effet, un patrimoine très dense - témoin de notre histoire et de l'Histoire - qui doit être pris en compte.

Or, en cette fin du XXe siècle, nous avons à faire face à un certain nombre de défis :

- celui du développement économique qui n'admet aucun retard
- celui de l'expansion culturelle qui nécessite l'adhésion de chacun de nous
- celui de notre volonté de promouvoir le rayonnement, le prestige de Phalsbourg et enfin et surtout,
- celui d'assurer un cadre de vie de qualité la meilleure possible aux Phalsbourgeois.

Relever ces défis induit donc - entre autres - de donner un avenir à notre héritage architectural et urbain :

- \* en assurant sa protection, sa sauvegarde
- \* en rétablissant ou en intensifiant son rayonnement
- \* en le mariant, en l'harmonisant avec notre 20e siècle de façon à pouvoir se servir du potentiel, du crédit en actions touristiques et culturelles qu'il représente.

L'outil de qualité pour y arriver sera la Z.P.P.A.U.

Elle a permis, dans un cadre librement négocié entre l'Etat et la Ville,  
- d'établir des périmètres "intelligents" autour des monuments historiques  
- d'instaurer des règles et recommandations s'imposant aussi bien à l'habitant qu'à l'administration de l'Etat.

Cet outil favorisera la qualité de vie à Phalsbourg, au plus grand service de ses habitants. Il contribuera à l'animation de ses activités économiques, culturelles et touristiques. J'en suis sûr !

Le Maire

  
Jean RIEHL

### III. LES ENJEUX DE LA ZPPAU

\*\*\*\*\*

#### 1. RAPPEL DES ENJEUX DES ZONES DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

(Extrait de la circulaire du 1-07-85 relative aux ZPPAU)

"La ZPPAU est l'affirmation d'une mise en valeur du Patrimoine négociée entre la commune et l'Etat. Elle porte sur un périmètre précisément délimité, appelé principalement à se substituer aux abords des Monuments Historiques protégés (art. 13 bis et 13 ter de la loi du 31/12/1913). A une procédure de contrôle au coup par coup -avis conforme- de l'Architecte des Batiments de France, la ZPPAU répond par la sélection et la définition des espaces méritant effectivement analyse, protection et mise en valeur et par les prescriptions nécessaires. A une règle de procédure trop automatique, mal comprise et parfois ressentie comme aléatoire, se substitue progressivement une charte entre communes et Etat précisant les règles du jeu" (...)

"L'application de la ZPPAU fait intervenir, entre l'autorité compétente en matière d'utilisation du sol (Maire ou Commissaire de la République de département), l'Architecte des Batiments de France. Elle peut faire intervenir le Commissaire de la République de la Région et le Collège régional du Patrimoine et des Sites, aux fins d'une part de renforcer la pertinence du périmètre proposé et des prescriptions et d'autre part d'offrir une instance d'appel en cas d'avis contraire entre le Maire et l'Architecte des Batiments de France. En dernier ressort, un arbitrage du Ministre peut être rendu" (...)

"C'est dire que la création de la ZPPAU, en organisant différemment les compétences entre les communes et le représentant de l'Etat aux différents niveaux administratifs ne met nullement en cause la responsabilité fondamentale de l'Etat en matière de sauvegarde du Patrimoine et des Sites, mais la loi de décentralisation en permet une prise en compte différente entre les partenaires dans un souci de plus grande clarté et de plus grande efficacité.

Dans tous les cas, la délimitation de la ZPPAU doit permettre une prise en compte effective du Patrimoine existant, qu'il y ait ou non présence d'un Monument Historique, et sans que des position "à priori" n'entraînent de réductions injustifiées des protections existantes".

"La prise en compte d'un patrimoine Historique, architectural et urbain

Le contrôle des abords des monuments Historiques par les articles 13 bis et 13ter de la loi du 31 décembre 1913 reposait, bien souvent, sur une ambiguïté fondamentale: Si l'esprit du texte est bien de respecter le cadre ou l'écrin du Monument Historique, au sens d'un édifice important, en contrôlant travaux et constructions, la loi est parfois utilisée au delà de sa lettre pour guider l'évolution d'un tissu urbain ou de l'architecture, sans que les liens visuels entre tel ou tel élément de ceux-ci et le Monument Historique soient évidents.

Lorsqu'une zone de protection est créée autour d'un ou de plusieurs Monuments Historiques, ce lien de covisibilité n'est plus le seul critère de délimitation de la zone. Certes, il est des cas où les notions de visibilité en terme de hauteur, de toiture ou de silhouette urbaine, par exemple, doivent être prises en compte pour définir la zone de protection autour d'édifices, repères monumentaux insignes qui marquent fortement le paysage rural ou urbain. Mais ce qui sera déterminant, c'est l'intérêt architectural, historique, patrimonial ou paysage du secteur ou du quartier à protéger qui doit principalement justifier la détermination du nouveau périmètre. Le périmètre délimité sera donc, selon le cas inférieur, comparable ou supérieur au rayon de 500 m. existant autour des Monuments Historiques."

#### Le rôle de contrôle de l'Architecte des Batiments de France

L'avis conforme dont l'Architecte des Batiments de France dispose en abords de Monuments Historiques se retrouve en zone de protection, mais ce qui pouvait apparaître comme une mosaïque d'avis donnés au coup par coup, en fin de procédure, devient l'application d'une orientation définie préalablement.

Une fois la zone de protection créée, les prescriptions qu'elle contient s'imposent en effet aussi bien à l'Architecte des Batiments de France qu'au Maire et à l'autorité compétente pour délivrer les autorisations.

L'Architecte des Batiments de France conserve donc un pouvoir d'appréciation, mais celui-ci s'exerce désormais en référence aux règles du jeu connues de tous qui lui permettent de justifier son avis conforme."

## 2. LES ENJEUX DE LA ZPPAU A PHALSBURG SONT:

-----

- La prise en compte de l'intérêt architectural, historique, patrimonial et paysager par:
  - La protection des secteurs d'influence sensible des Monuments Historiques (notion de "covisibilité")
  - La prise en compte de l'intérêt architectural, urbain et paysager des quartiers de la Ville non confrontés directement et visuellement avec les Monuments historiques, mais constituant par eux même un patrimoine de valeur
  - La protection de la silhouette générale du site de Phalsbourg par la prise en compte des couloirs de vues pittoresques plus ou moins éloignés
- L'affirmation de l'identité architecturale et patrimoniale de Phalsbourg doit être compatible avec l'affirmation de la vie économique et sociale de la cité. La relation de la ZPPAU avec les démarches opérationnelles d'aménagement doit être rendue possible
  - par son ancrage dans le cadre des opérations d'aménagement
  - par sa capacité à les inspirer à les "qualifier" sur le plan architectural

## 3. LA GESTION DU PATRIMOINE A TRAVERS LA ZPPAU SERA L'OCCASION:

-----

- d'établir un programme de valorisation du Patrimoine constitué par les édifices, les espaces urbains ou paysagers par
  - Leur protection au titre des Monuments Historiques ou des Sites
  - Leur revitalisation (réhabilitation, reconversion)
  - Les prescriptions liées aux différentes zones
- d'un nouveau partage des rôles entre les trois partenaires essentiels qui sont l'Etat, la commune et le public.

La ZPPAU repose sur la définition en commun entre l'Etat et la commune d'un périmètre et de règles adaptées qui serviront de guide à l'action quotidienne de l'Architecte des Bâtiments de France, comme à l'autorité compétente en matière d'occupation des sols.

## 4. LA ZPPAU DE PHALSBURG, UN OUTIL EFFICACE AU SERVICE DES DIFFERENTS PARTENAIRES

-----

L'ambition de la procédure ZPPAU qui est de faire participer tous les partenaires concernés à son étude et à sa gestion (Etat, commune, public) et la nécessité que chacun puisse y jouer un rôle,

- L'Etat en tant que responsable en matière de sauvegarde du Patrimoine et des Sites.
  - La commune en tant que responsable de son développement.
  - Le public,
- nous impose d'avoir une attitude "pragmatique" de définition claire et efficace des enjeux, des objectifs et des moyens en ce qui concerne le Patrimoine de la ville. D'autre part, ce document se veut être un "manuel" capable de répondre, d'orienter, d'inspirer les actions sur le cadre bâti et l'environnement plutôt qu'un moyen de contrôle "à posteriori", d'une doctrine intangible.

Les moyens de cette "attitude pragmatique" nécessaire nous sont donnés par les avancées des idées en matière d'architecture et d'urbanisme et en matière de sciences humaines et sociales.

## 5. LA FORME URBAINE ET LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN COMME CATALYSEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

-----

### Plan psychologique

-----

Le Patrimoine ne sera pas pris ici au sens d'un héritage ayant une fonction désuète et sans valeur autre qu'esthétique ou spectaculaire pour les phalsbourgeois d'aujourd'hui.

Il sera pris comme acteur de la mémoire collective de la cité et comme objet d'identification de ses habitants. Il pourra dépasser ainsi sa fonction première militaire pour acquérir un rôle actuel dans la vie de la cité, reconnaissance sociale, identité, fierté, enracinement. Le monument pourra reprendre ainsi son sens premier d'objet de la mémoire collective et ne restera pas l'attribut des seuls édifices prestigieux.

### Plan architectural et urbain

-----

La redécouverte des notions urbaines simples que sont la rue, la place, les points de repères, les limites, les îlots comme conditions indiscutables de la qualité des villes rendent le patrimoine urbain de Phalsbourg extrêmement précieux comme substrat d'un développement harmonieux.

**IV. PRESENTATION  
DE LA VILLE DE PHALSBURG**  
\*\*\*\*\*

**1. LE CARACTERE DU SITE DE PHALSBURG**

● **L'intérêt de la géographie de la ville**

Aux confins du plateau lorrain, Phalsbourg est située dans les Vosges moselliennes, au débouché du col de Saverne.

Le site occupe le point culminant (alt. 340 m.) d'une clairière naturelle, elle même creusée dans le massif forestier et montagneux des Vosges.

Ainsi, cette position naturelle donne à voir le site de toute part, malgré le relief relativement tourmenté de la clairière, creusée de vallées pittoresques en direction de Lutzelbourg et de la vallée de la Zorn au sud.

Cette topographie particulière crée, en direction des villages annexes de Trois Maisons et de Bois de Chêne, des crêtes qui sont autant d'observatoires naturels à partir desquels la silhouette de Phalsbourg se découvre de manière étonnante, appuyée sur ses glacis et ses escarpements et enserrée dans sa ceinture végétale.

● **Le paysage des fortifications**

De l'enceinte composée des bastions, des demi-lunes, des courtines, des chemins couverts, des fossés, des portes et des ponts qui gardait la ville, subsiste aujourd'hui encore un ensemble presque continu du sud-ouest à l'est et au nord-est de la ville.

Ayant échappé presque intégralement à l'urbanisation, cet ensemble, outre ses qualités historiques intrinsèques, permet une lecture très claire des limites du Centre Historique par l'écrin végétal qu'il constitue.

Au delà, les glacis, s'ils ont été largement bâtis, à l'est et à l'ouest, restent relativement libres au nord et au sud, renforçant en cela cette perception.



## 2. L'HISTOIRE DE PHALSBURG

### ● FONDATION

Ce qui est déterminant pour la compréhension de la réalité actuelle du patrimoine urbain et architectural de Phalsbourg, c'est son processus de fondation.

Phalsbourg est une véritable "ville nouvelle" fondée en 1568 par le comte Palatin Georges Jean sur le site d'une seigneurie dont le château d'Ei: anzhausen (du nom d'un chef franc Einart) reste encore aujourd'hui un édifice remarquable.

La nouvelle ville (Pfaltzburg, forteresse palatine) est le refuge des protestants chassés des provinces françaises par les guerres de religion.

Elle était fortifiée de murailles et de fossés et était protégée par une citadelle au nord.

Ses tracés urbains géométriques (rues, places, îlots, limites) imposés par les nécessités d'une ville forte, sont parvenus dans leur quasi-intégrité jusqu'à nos jours.

### ● CROISSANCES

#### La ville de Vauban

La ville, cédée successivement aux Ducs de Lorraine, puis au Roi de France par le Traité de Vincennes en 1661, va subir de 1677 à 1682 des transformations notoires sous la direction de Vauban qui va en faire une des pièces maîtresses dans le système militaire du royaume.

C'est cette transformation qui donnera à la ville ses édifices prestigieux (Portes de France et d'Allemagne, Maison de Ville, casernes, poudrières), sa silhouette caractéristique (bastions, fossés et glacis), mais aussi qui confirmera le tissu régulier et homogène du Centre Historique.

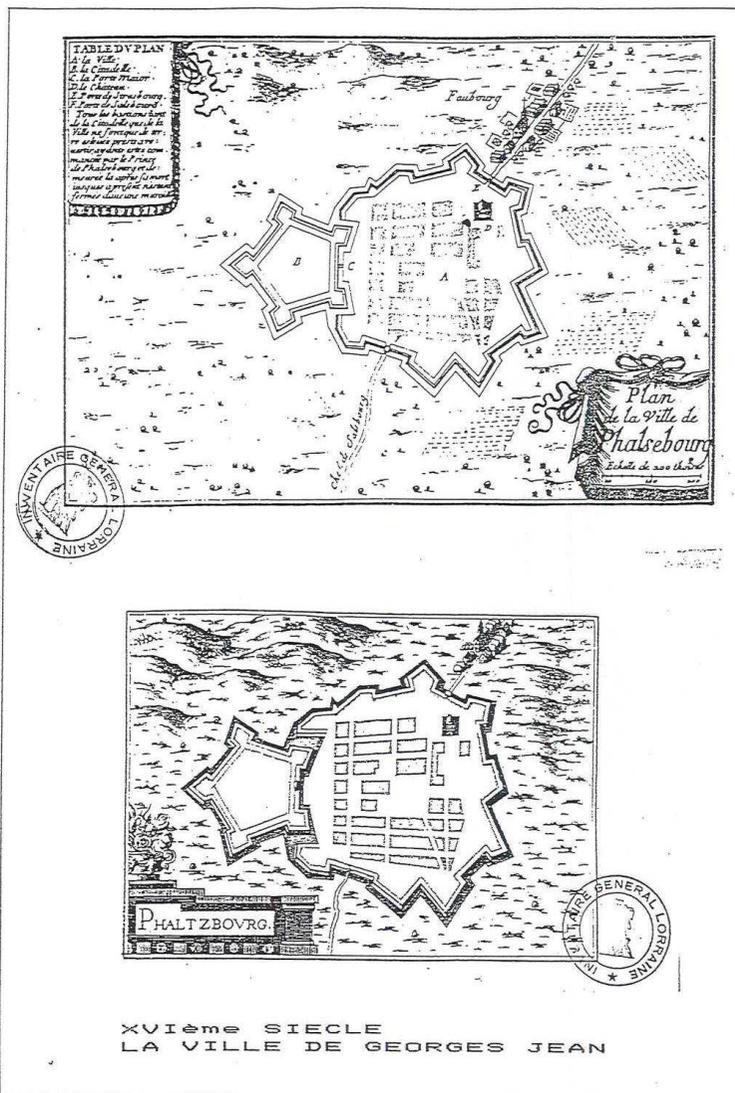
#### Le XVIIIème siècle

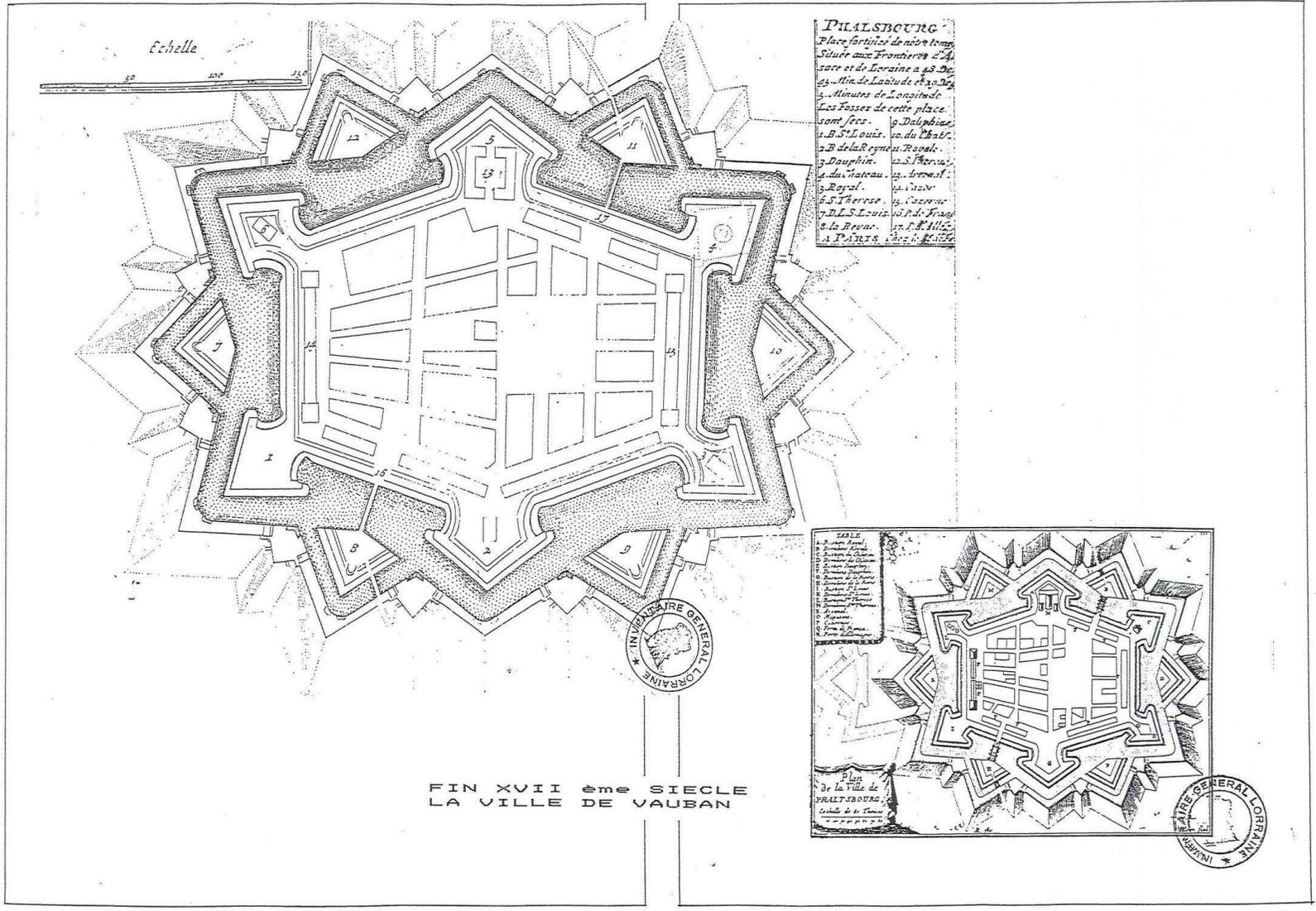
Le XVIIIème siècle étoffe les fortifications, et batit de belles maisons destinées aux officiers de la garnison qui constituent alors l'essentiel de la population. Ces demeures viennent remplacer les constructions plus modestes du siècle antérieur.

#### Le XIXème siècle

Jusqu'en 1870, la ville ne subit que peu de transformations importantes. Quelques édifices y sont construits, l'arsenal, l'hôpital militaire, la caserne Taillant.

Comme en témoigne l'œuvre d'Erckmann-Chatrian, Phalsbourg est alors une ville à la garnison importante et à la bourgeoisie prospère. La place, qui a résisté à plusieurs assauts (blocus de 1813, siège de 1815), cède en 1870 devant les Prussiens après quatre mois de résistance.



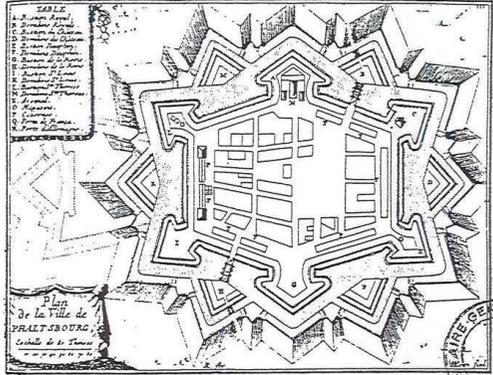


Echelle

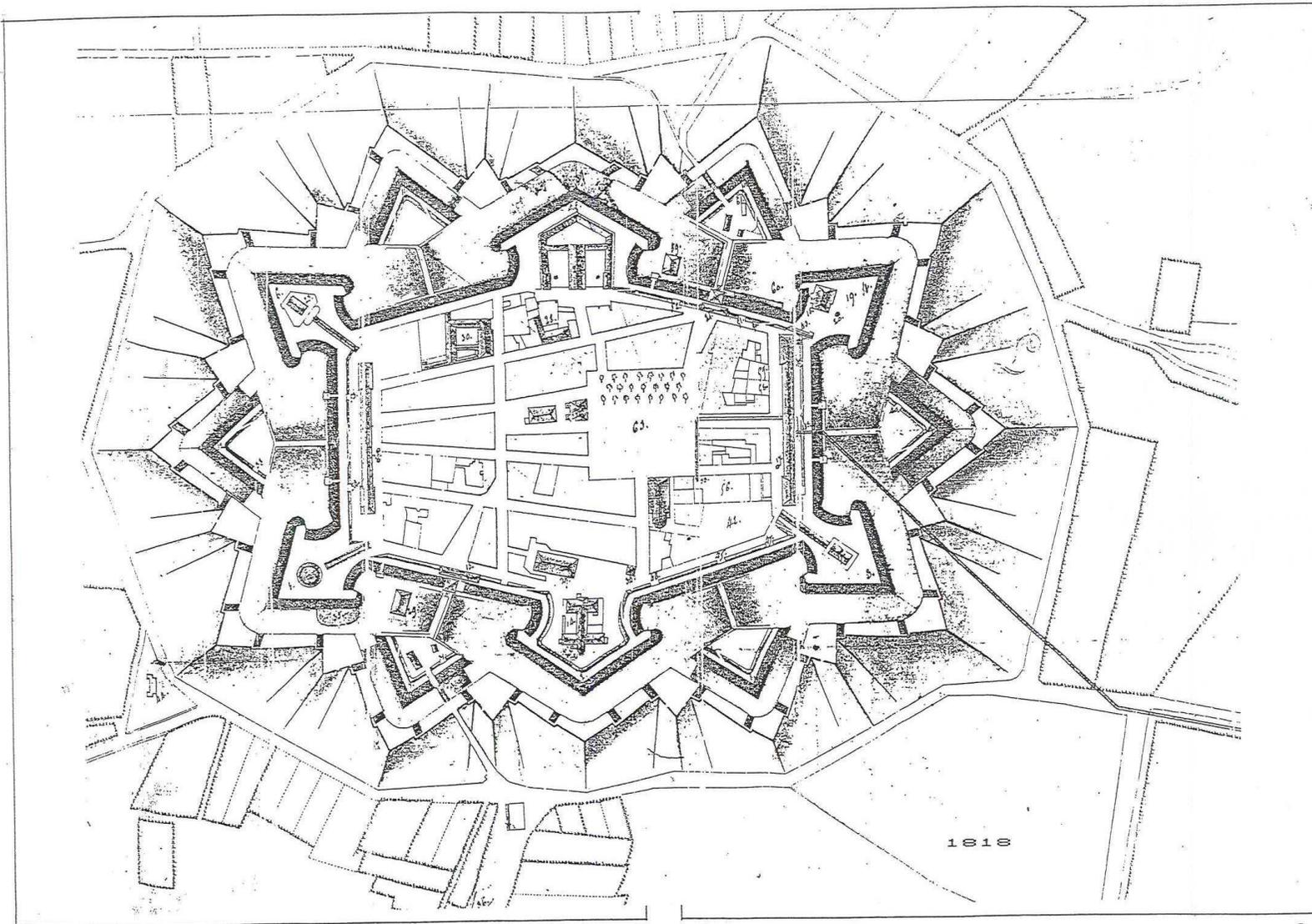
**PILSABOURG**  
 Place fortifiée de nos jours  
 Située aux Frontières de la  
 Saxe et de Lorraine à 43 De.  
 45 Min. de Latitude et 30 De.  
 4. Minutes de Longitude  
 Les Fosses de cette place  
 sont secs.

1. B. St. Louis.	10. Dalphinae.
2. B. de la Reine ou Royale.	11. S. Pierre.
3. Dauphin.	12. S. Pierre.
4. duateau.	13. S. Pierre.
5. Royal.	14. S. Pierre.
6. S. Therese.	15. S. Pierre.
7. D. S. Louis.	16. S. Pierre.
8. la Reine.	17. S. Pierre.

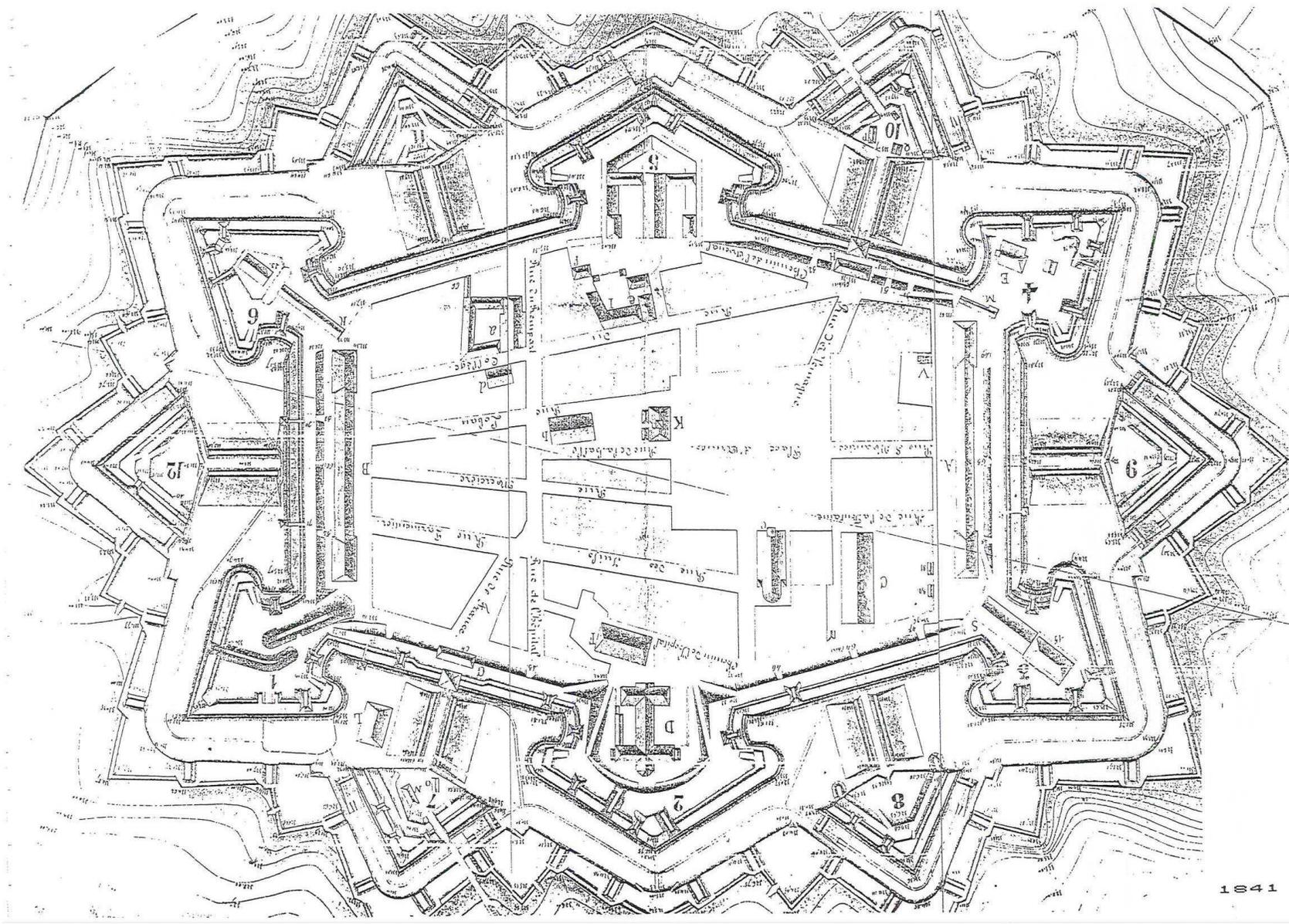
A PARIS, chez M. de la Harpe.



FIN XVIII<sup>ème</sup> SIECLE  
 LA VILLE DE VAUBAN



1818



#### L'annexion

La période de l'annexion allemande marquera le déclin militaire de la ville et ouvrira, avec le démantèlement des fortifications et l'arrivée du chemin de fer à Phalabourg, des possibilités nouvelles de développement urbain.

Développement proche tout d'abord, avec l'occupation suivant une logique "concentrique" des anciens glacis de la place et la construction de quelques édifices publics (bureau de poste, tribunal).

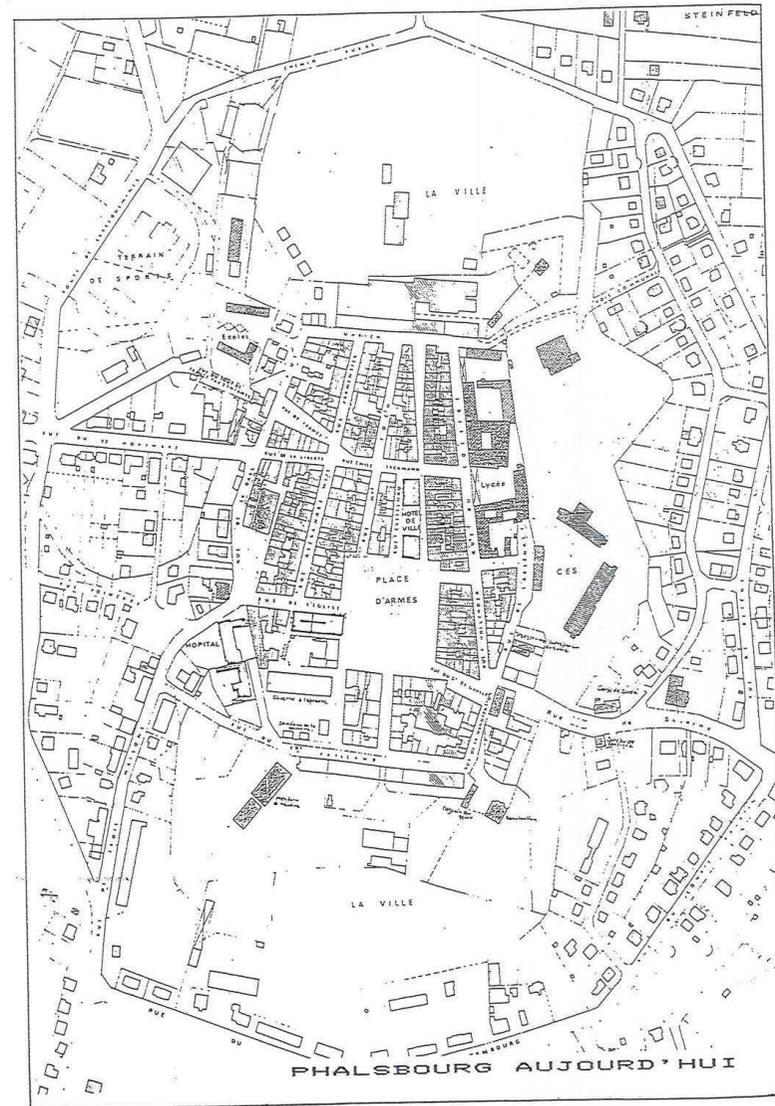
Développement "linéaire" ensuite, sur les routes en direction des villages annexes de Trois Maisons et de Bois de Chêne.

#### L'époque moderne

L'époque moderne a vu s'amplifier l'urbanisation née du démantèlement des fortifications. Des quartiers de maisons individuelles se sont constitués aux abords du Centre Historique, de façon homogène à l'est et de manière plus désordonnée à l'ouest. L'urbanisation le long des routes d'accès aux villages annexes s'est renforcée (cité Clark, lotissements). La période de l'après-guerre a vu d'autre part la démolition d'édifices historiques tels que l'hôpital militaire (nouvel hôpital), l'arsenal (construction du C.E.S.) et la poudrière Ste Thérèse.

D'autres édifices ont par ailleurs été défigurés (caserne Vauban nord). Enfin, une partie des fortifications préservées par l'annexion a disparu au nord et à l'ouest de la ville.

Cependant, le Centre Historique n'a que peu souffert de ces aventures urbanistiques. Sa forme originelle reste presque intacte. La ceinture paysagère des anciens fossés de la ville a encore quant à elle une forte présence au sud et à l'ouest de la ville.



### 3. LE CARACTERE ARCHITECTURAL ET URBAIN DE LA VILLE

---

#### ● Urbanisme militaire et caractère urbain

---

Des raisons évidentes, d'ordre stratégique, ont déterminé l'implantation et la forme de la ville:

- forme géométrique d'un hexagone oblong implantée au point culminant de la clairière de Phalsbourg
- limites du Centre Historique clairement définies par les anciennes fortifications
- tracés orthogonaux et symétriques des rues et des places organisés par la centralité de la place d'Armes et la position des casernes
- forte unité des "patés" de maisons assurée par la régularité des constructions et le "marquage" des angles des îlots
- aspect très "saturé" et très "minéral" du tissu urbain
- simplicité, évidence et rigueur des formes et des matériaux, expression d'une économie des moyens de l'architecture

Ces caractéristiques de l'urbanisme et de l'architecture militaires confèrent à la ville un caractère urbain très marqué, comparable en cela à d'autres cités créées de toutes pièces par la volonté des ingénieurs militaires.

#### ● Des édifices remarquables

---

La ville possède un ensemble d'édifices remarquables tant pour leur architecture propre que pour le rôle de repères urbains qu'ils jouent dans le tissu des architectures "mineures" de la ville.

- édifices monumentaux en situation de repères urbains (église, maison de ville, casernes, portes), situés sur la place d'Armes ou focalisés dans l'enfilade des rues
- architectures "mineures" clairement typées

### 4. PHALSBOURG AUJOURD'HUI

---

Cité de quelque 5000 habitants, Phalsbourg, consciente de la richesse de son Patrimoine et de ses potentialités, a entamé une réflexion en vue de définir les objectifs et les actions capables de mettre en valeur et de revitaliser ce patrimoine. D'ores et déjà, un certain nombre de projets sont à l'étude ou en cours de réalisation:

- aménagement de la place d'Armes et de la rue de France
- aménagement d'une partie des fossés en théâtre de verdure
- incitation au ravalement des façades et à l'amélioration des vitrines
- lancement d'un projet d'aménagements touristiques
- volonté de mise en valeur des collections du musée (Erckmann-Chatrion, Vauban, collections militaires, etc...)
- organisation d'un festival culturel Erckmann-Chatrion

Cette volonté est également concrétisée par la présence de Phalsbourg au sein de différents organismes:

- syndicat intercommunal à vocation touristique
- contrat de pays
- association des villes Vauban

**V. LES OBJECTIFS DE LA VILLE DE PHALSBURG**

\*\*\*\*\*

Les objectifs que poursuit la ville de Phalsbourg à travers la ZPPAU sont les suivants:

**1. SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

● Restauration et réhabilitation des édifices historiques

- édifices classés (CMH) ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) et Sites Inscrits (SI)

Porte de France	(CMH)
Porte d'Allemagne	(CMH)
Chateau d'Einartzhausein	(ISMH)
Eglise	(ISMH)
Hotel de Ville	(ISMH)
Ensemble des maisons de la Place d'Armes	(ISMH)
Maison 2, rue du Collège	(ISMH)
Maison 1, rue Gal. Micheler	(ISMH)
Place d'Armes	(SI)

- autres édifices monumentaux

- Casernes Vauban
- Poudrière
- Caserne Taillant
- Octroi et Corps de Garde de la porte de France

- Autres éléments monumentaux

- Ponts dormants des Portes

● Réhabilitation des architectures "mineures" du Centre Historique

- respect du caractère morphologique de la ville (typologie des maisons, hauteurs, alignements, composition des façades)

● Incitation au ravalement des façades et à l'amélioration des vitrines et des enseignes

● Incitation à la construction en "dents creuses" dans le Centre Historique

● Aménagement de la place d'Armes et des rues du Centre Historique

● Conservation ou retour des bastions à une vocation d'intérêt général

● Sauvegarde et Mise en valeur de la silhouette générale du Centre Historique

**2. REVITALISATION ET DEVELOPPEMENT DES POTENTIALITES DU PATRIMOINE**

● Reconversion des édifices monumentaux

- Portes
- Caserne Taillant
- Poudrière
- Chateau d'Einartzhausein, en équipements culturels, de loisir ou de tourisme en rapport avec le patrimoine de Phalsbourg (présentation de collections, animations, accueil, manifestations, spectacles sur les thèmes Erckmann-Chatrion, Vauban, histoire militaire de Phalsbourg, Arts et Traditions Populaires, les collections de matériel d'incendie, etc...)

● Aménagement des anciennes fortifications en parc urbain et bassins Promenades autour de la ville

● Mise en place d'itinéraires touristiques tant dans le Centre Historique que dans les fortifications et vers les sites de "vues lointaines" de la ville

● Mise en place d'une signalétique et de structures d'accueil (mobilier urbain, observatoires, etc...)

**3. REMEDE AUX PATHOLOGIES (voir plan n° 2)**

● Pathologies urbaines

- interdiction des dépôts d'ordures et remblais des fossés
- suppression des épaves de véhicules aux abords de la Porte de France
- dissimulation des réseaux de distribution d'électricité, de téléphone, de télévision, etc...

● Pathologies architecturales

- terrasse couverts, Porte d'Allemagne
- bâtiment d'extension du restaurant "Au Soldat de l'An II"
- hangars sur les parcelles 133 et 134, Porte de France
- extension des magasins "Arnold", et façade de la caserne Vauban nord
- clôture de la caserne Vauban sud
- pathologies diverses en Centre Historique (balcons, bardages, auvents, surélévation de façades, etc...)
- place d'Armes, Codec et restaurant Erckmann-Chatrion
- rue de l'Arsenal
- rue de la manutention
- 11, 13, rue A. Weil
- rue Leclerc
- 2, 9, 10, rue Parmentier
- 10, rue de France
- 4, 8, 10, rue de la liberté
- 1, rue E. Erckmann
- rue Lobau
- rue Uhrich
- rue du Collège
- rue Latour Foissac

VI. ANALYSE DU PATRIMOINE  
 ARCHITECTURAL ET URBAIN  
 DE LA VILLE DE PHALSBURG  
 \*\*\*\*\*

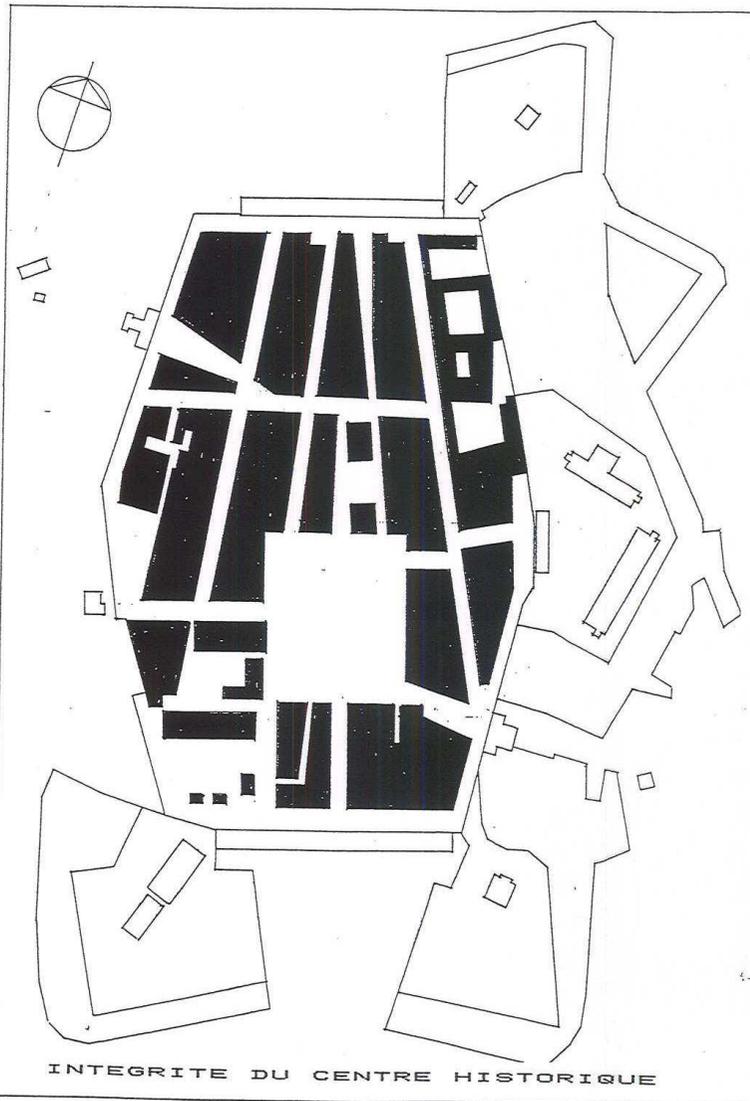
1. LE CENTRE HISTORIQUE

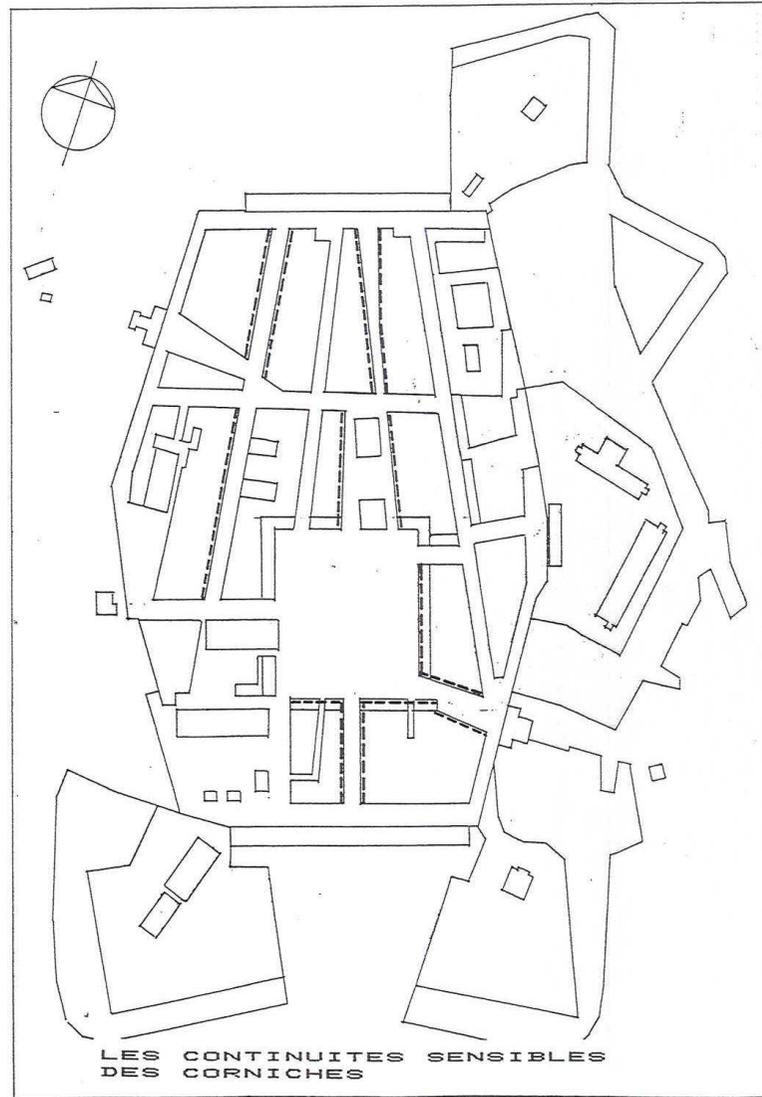
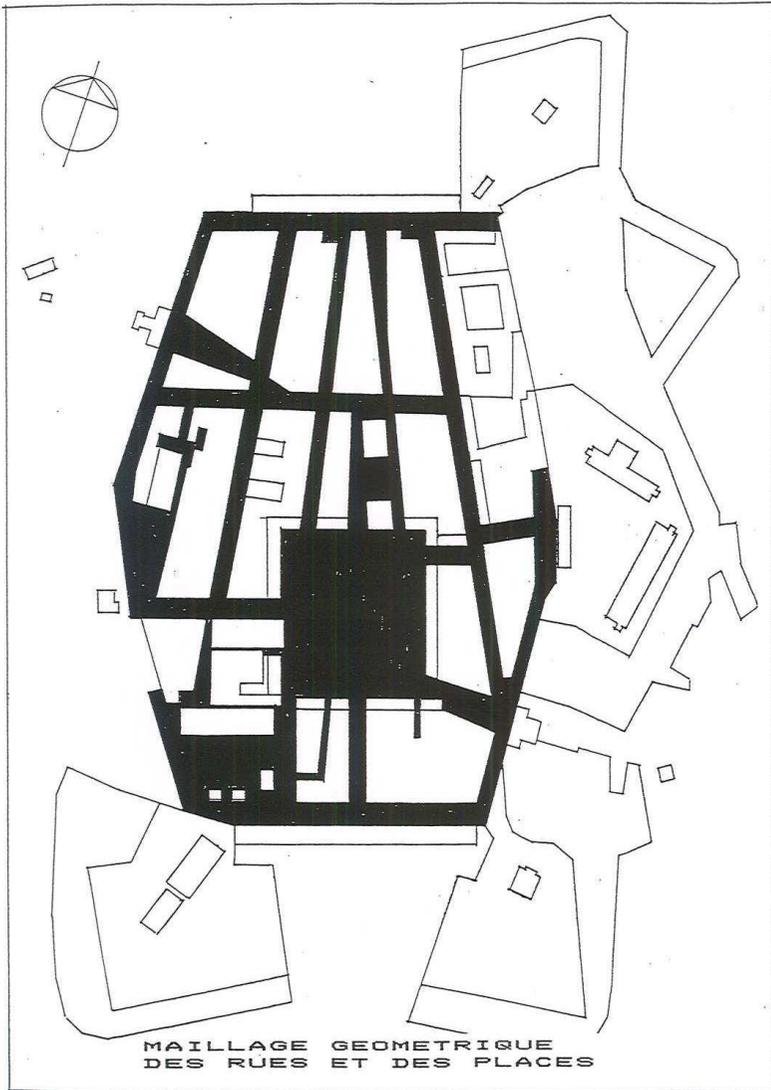
a. Intégrité du Centre Historique

A première lecture, le Centre Historique de Phalsbourg se donne à voir comme une entité homogène parfaitement intégrée, sorte de "massif" urbain creusé de rues, de places, limité clairement de sa périphérie et ponctué d'édifices monumentaux.

Cette perception est due:

- à la forme géométrique parfaitement régulière du Centre Historique
- à la régularité toute militaire du bâti
  - alignements des maisons
  - alignement des corniches et des toitures encore nettement perceptible bien qu'ayant subi d'assez profondes transformations
- à la densité (saturation) extrêmement forte du bâti
  - dominance du bâti sur l'espace libre (rues étroites, coeurs d'îlots saturés)
- à la prédominance des tracés urbains sur la forme des îlots qui lui sont subordonnés
  - continuité des alignements d'un îlot à l'autre
  - évidement dans le tissu urbain de la place d'Armes qui déforme et écorne les angles des îlots





b. Géométrie du Centre Historique: le maillage et les îlots de maisons

● Le maillage des rues

Le maillage du Centre Historique est constitué par une division quasi-régulière du tissu urbain épousant la géométrie générale du Centre -hexagone oblong-, et orienté nord-sud entre la place et l'ancienne citadelle de la ville de Georges Jean.

Sensiblement décentrée par rapport à la composition générale, la place d'Armes, vaste espace de 105 m. par 110 m., joue un rôle fédérateur par la convergence de l'ensemble des rues du Centre.

De légères déformations dues:

- à la création des nouvelles portes de ville par Vauban (XVII<sup>ème</sup> s.), instituant des espaces échappant à la logique initiale, rues ou places de forme globalement triangulaire d'une grande qualité spatiale aux débouchés des entrées de la ville (rue de France et rue De Gaulle)
- à la construction de la caserne Taillant et de la nouvelle église (XIX<sup>ème</sup> s.)

Les rues étroites et rectilignes traversent quelquefois le Centre de part en part, mettant ainsi en relation des éléments de repérage de la ville: édifices ou limites urbaines (rue du Collège, rue A. Weil, rue de la liberté).

Une voie périphérique (rue Uhrich, rue de l'arsenal, rue de la manutention, rue du Ct. Taillant, rue de la gare), jalonnée par des édifices publics marque presque encore entièrement la limite du Centre Historique.

Outre la place d'Armes, d'autres places plus petites jalonnent la ville: place de l'Hotel de Ville et placette de la gare.

Les trottoirs des rues sont encore quelquefois revêtus de grandes dalles de grès rose qui assurent la continuité entre le sol et les soubassements des maisons.

● Les îlots de maisons

Les îlots qui résultent de ce découpage du maillage forment des entités très denses et généralement éfilées (longueur maxi: 130 m. largeur mini: 10 m.); ils sont extrêmement "saturés", les espaces libres intérieurs disparaissant quelquefois entièrement. Cependant, lorsqu'ils sont de taille plus importante, ils sont recoupés par des venelles intérieures permettant de desservir des constructions en cœur d'îlot. Ces venelles débouchent sur l'espace public par l'intermédiaire de porches sous les maisons (place d'Armes).

Les façades des îlots de maisons trouvent une grande unité par la présence de la continuité de la corniche typique phalsbourgeoise et par le traitement des angles constitués par des pilastres agrémentés souvent par des niches.

L'étroitesse de certains îlots rendant l'espace utile des constructions assez limité, a commandé certains dispositifs traditionnels de la maison phalsbourgeoise: escaliers-tours extérieurs et galeries souvent en bois permettant l'accès à des constructions en cœur d'îlot.

● La typologie des maisons

Dans le Centre Historique, on distingue trois grands types de maisons (voir l'analyse typologique):

- la maison traditionnelle sur rue
- la maison traversante entre deux rues
- la maison d'angle d'îlot

Chacun de ces types se développent suivant un certain nombre de variations.

● Les devantures de magasins

Quelques formes d'échoppes typiques sont encore visibles.

Une grande partie des devantures de magasins ont été réalisées à l'époque de l'annexion allemande qui semble avoir connu un développement important du commerce. Elles sont de bonne facture classique, soubassement, plinthe et jambage en grès mouluré ou décoré, linteaux en grès ou en métal. Ces devantures se composent de façon harmonieuses avec l'ordonnement des façades anciennes.

Enfin, des vitrines "modernistes" rompent le plus souvent de façon malheureuse, par leur forme et leurs matériaux avec l'architecture classique des maisons.